

Politique : *Allocations/honoraires pour conseillers
scolaires*

Numéro : *P – 3.001*

Catégorie : *Membres du Conseil*

Page : *1*

La politique *P – 3.001 – Allocations/honoraires pour conseillers scolaires* a été abrogée le 30 octobre 2006.

Pour des informations sur les allocations des membres du Conseil scolaire, veuillez-vous référer à la politique *P – 3.006 – Allocations des membres des conseils scolaires* dans la catégorie Membres du Conseil du Manuel de politiques du Conseil.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.